

**2ème
degré**

MUTATIONS 2018 - Maîtres contractuels

Demande d'inscription au mouvement

INTER ACADEMIES

Cadre réservé à la CAE

Dossier n° :

Codification

Demande de MUTATION hors académie

Demande de réintégration

Demande d'intégration

Demande de PREMIER EMPLOI en contrat définitif
o CAER o Recr. Réservé o CAFEP

Demande de complément de service

Identité du demandeur :

Nom :		Prénom :	
Nom de jeune fille :		Date naiss.	
Adresse :			
	Commune :		Code postal :
Téléphone fixe :		Téléphone portable :	
Adresse électronique :			
Discipline de CONTRAT :		Option :	
Autres disciplines pouvant être enseignées :			

Situation administrative.

<input type="checkbox"/> date du contrat définitif		<input type="checkbox"/> date contrat provisoire	
<input type="checkbox"/> autre situation (réintégration, disponibilité, congé) depuis le			
Echelle de rémunération :		Echelon :	
Ancienneté de service, d'enseignement, de direction ou de formation dans l'Enseignement privé sous contrat et dans l'Enseignement public (Article 5.5.2)			

Etablissement principal : Nom :			
Adresse :		Académie :	
Commune :		Code postal :	
Téléphone :		Fax :	

Spécialités enseignées	Collège	L.P.	L.E.G.	L.T.	Post-Bac	Total

Motif de la demande.

<input type="checkbox"/> impératifs familiaux	<input type="checkbox"/> raisons médicales	<input type="checkbox"/> vie religieuse
<input type="checkbox"/> autres raisons :		

Joindre à votre dossier toutes les pièces justifiant le motif de votre demande

VŒUX

Je souhaite une mutation

dans les académies suivantes, par ordre de priorité :

Ordre	ACADEMIE	Tous dpts	Départem. 1	Départem. 2	Départem. 3	Départem. 4
1						
2						
3						
4						

<input type="checkbox"/> à temps complet	<input type="checkbox"/> à temps partiel	Nombre d'heures souhaité :	
Autres précisions :			

A :		Signature du maître :	
Le :			
Reçu et remis copie à l'enseignant le :		Signature du chef d'établissement :	
Transmis par la CAE de :	Versailles	A la CAE de :	

Proposition de codification :		Pour le président de la CAE	
Le :		la secrétaire de la CAE	Béatrice GRANIER

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT PAS ETRE EXAMINES PAR LA CAE.